



MAIRIE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 Octobre 2025
À 19 heures 30

Séance du 13 octobre 2025		
Nombre de membres		
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	
15	11	L'an deux mil vingt-cinq, lundi 13 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
		Présents : M T. MICHEL, P. LEFEBVRE, T. LESUEUR, M. ARMIEL, F. BONNARD, X. VAN VOOREN, N. VOGT Mmes, E. NYUTENS A. STRAZEL, L. DELAPORTE, A. KRAL
		Représentés : Delphine MEYER représentée par Lydia DELAPORTE Patrick LE ROY représenté par Xavier VAN VOOREN
<u>Date de la convocation :</u> 08/10/2025		Absent non excusé : M. B. NOÉ Absente excusée: Madame Janina WALBRECK
<u>Date d'affichage :</u> 08/10/2025		Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BONNARD

Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil.

À L'ORDRE DU JOUR

Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Fabrice BONNARD est désigné comme secrétaire de séance, à l'unanimité.

Point N°2. Approbation du dernier procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, il demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point N°3. Avis sur projet éolien « PARC ÉOLIEN DE MOULIN BOIS »

Délibération N°2025-029

M. le Maire prend la parole : Il explique que suite à l'arrêté de la préfecture de l'Oise ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale, la région Hauts de France nous demande d'émettre un avis sur le futur projet éolien. Il demande l'avis au conseil sur le projet éolien « parc éolien de moulin bois »

Après en avoir délibéré Le conseil municipal avec 10 voix contre, 2 abstentions, 1 voix pour décident à la majorité de rejeter cette délibération.

Point N°4. Révision du loyer du local communal situé au 130 Rue Neuve – Cabinet**médical****Délibération N°2025-030**

M. le Maire prend la parole : il explique que Madame LEFRANC va dorénavant payer ses factures d'électricité ainsi que les factures d'eau directement aux fournisseurs.

Il demande donc la révision de son loyer pour supprimer les charges mensuelles.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider cette délibération

Point N°5. Attribution d'une subvention à l'association de gymnastique**Délibération N°2025-031**

M. le Maire donne la parole à M. Philippe LEFEBVRE,

Il précise qu'il a été décidé lors du vote du budget primitif 2025 de mettre la somme de 3500€ à l'article 65748.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 50€.

Point N°6. Informations et questions diverses

M. le Maire prend la parole :

- M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au désherbage du cimetière.
- Les travaux sur la chapelle du cimetière sont maintenant terminés.
- M. le Maire propose d'effectuer quelques travaux dans le vestiaire du football, l'entrée du stade à refaire, changer le filet de football.
- Une entreprise nous propose l'installation de bornes de recharge électrique.
- La communauté de communes remercie la municipalité pour la chasse aux trésors.
- Mme A. KRAL demande de remettre des cailloux à l'entrée du parking rue du Tour de Ville.
- M. le Maire informe que Saint-Louis-Sucre ramassera les betteraves de la semaine 43 à la semaine 49.
- Suite à l'élagage du chemin des Blatriers M. le Maire a reçu un courrier de la société de chasse qui nous fait part de son mécontentement.
- La commune a été récompensée par un trophée de la SMOA pour la rénovation de la mare.
- La cérémonie du 11 novembre débutera à 10h45.

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

M. LESUEUR : Informe le conseil que la directrice de la micro-crèche met fin à ses fonctions et que tout est mis en œuvre pour retrouver quelqu'un.

Une nouvelle directrice est arrivée au périscolaire.

Thomas met en avant le Téléthon, une soirée loto est organisée le 05 décembre en association avec la commune de Montiers, une randonnée est organisée le 07 décembre.

M. VAN VOOREN : Soumet l'idée de refaire le muret du cabinet médical pour qu'il soit en harmonie avec la mairie

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée

La séance est levée à 21 heures

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté trois délibérations

028	Déclaration d'intention d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO	Ajournée
029	Avis sur le projet éolien parc de moulin bois	Contre à la majorité
030	Révision du loyer du local communal situé au 130 rue neuve-Cabinet médical	Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance, M. Fabrice BONNARD

Le Maire, Thierry MICHEL